



Paris, le 16 décembre 2015

## Communiqué de presse

---

### Lancement du programme de service civique pour les affaires sociales, la santé et les droits des femmes

Marisol TOURAINE, ministre des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des Femmes, et Patrick KANNER, ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, ont lancé ce jour, avec l'Agence du Service Civique, le programme de Service Civique dédié au secteur des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes, en présence de Laurence ROSSIGNOL, secrétaire d'Etat chargée de la Famille, des Personnes âgées et de l'Autonomie, Ségolène NEUVILLE, secrétaire d'Etat chargée des Personnes handicapées et de la Lutte contre l'exclusion et Pascale BOISTARD chargée des Droits des femmes. Ce grand programme permettra, dans ce secteur, la création de 17 000 nouvelles missions dès 2016 et de 25 000 missions sur l'année 2017.

Le ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, avec l'Agence du Service Civique, conduisent une mobilisation nationale pour rendre le Service Civique universel. L'ensemble des ministères, des associations et des collectivités sont appelés à répondre aux attentes de la jeunesse et à offrir, dès que possible, à tous les jeunes qui en feront la demande une mission de Service Civique.

En amplifiant son action dans le cadre de ce programme, le ministère des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes participe à atteindre cet objectif ambitieux en développant de nouvelles missions de Service Civique dans son périmètre, en son sein et auprès des associations et fédérations d'établissements partenaires.

Les nouvelles missions de ce grand programme porteront sur quatre thématiques, reflet des priorités du gouvernement :

1. **améliorer la qualité des services rendus aux usagers des établissements de santé et mener des actions de prévention et de promotion de la santé auprès de la population** : les jeunes volontaires pourront notamment être accueillis dans les hôpitaux publics ou privés à but non lucratif et participer à l'orientation et à l'accompagnement des patients et de leurs familles. Leur action permettra d'améliorer les conditions de séjour des patients et de faciliter leurs démarches administratives tout en leur apportant écoute et présence.

2. **apporter aux familles et aux personnes âgées une écoute et un soutien** : les volontaires pourront aider les usagers dans leurs démarches auprès des Caisses d'Allocations Familiales (CAF) et des Caisses Primaires d'Assurance Maladie (CPAM). Dans ce cadre, ils pourront mener des actions d'information et de facilitation à l'usage du numérique pour aider les personnes à accéder à leurs droits directement au sein des caisses, mais également par des actions dédiées hors les murs. Au sein des unions départementales des associations familiales, les volontaires assureront des missions de solidarité envers les familles en difficulté et d'éducation pour tous. Les volontaires pourront, dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) ou les logements foyers (futurs résidences autonomie), participer à la mise en place d'activités culturelles ou artistiques pour développer le lien social.
3. **Lutter contre l'exclusion, et faciliter l'accès aux droits des personnes handicapées et des personnes en situation de précarité** : les jeunes pourront par exemple participer, au sein d'associations spécialisées, à des opérations de collecte ou de distribution de l'aide alimentaire. Ils pourront également informer les personnes en situation de handicap, ainsi que leurs familles, des aides dont ils peuvent bénéficier
4. **Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes** : les volontaires participeront à des actions de sensibilisation sur ce thème à destination des jeunes. Ils pourront également apporter leur aide à l'organisation d'événements territoriaux. Ils participeront également à des actions d'information sur la sexualité et la contraception.

**L'ensemble de ces missions de Service Civique seront des missions de terrain, au contact direct de la population, car c'est au contact de celle-ci que les volontaires trouveront pleinement le sens de leur mission. Elles interviennent en complément et sans se substituer à l'action des salariés, agents, stagiaires, et/ou bénévoles de l'organisme au sein duquel les volontaires effectuent leurs missions.**

**Contacts presse :**

Cabinet de Marisol TOURAINE - 01 40 56 60 65 - [cab-ass-presse@sante.gouv.fr](mailto:cab-ass-presse@sante.gouv.fr)  
Cabinet de Patrick KANNER - 01 49 55 34 11 - [presse@ville-jeuness-sports.gouv.fr](mailto:presse@ville-jeuness-sports.gouv.fr)  
Agence du Service Civique - 01 40 45 97 14 - [presse@service-civique.gouv.fr](mailto:presse@service-civique.gouv.fr)